SEA UNSA éducation
Syndicat de l'Enseignement agricole

COMMUNIQUÉ

Ségur de la santé : revalorisation indiciaire des infirmiers infirmières scolaires.

SANTÉ CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION



Nous avons été informés fin décembre 2023 par le SNIES UNSA EDUCATION (Syndicat National des Infirmier·ère·s de l'Éducation Nationale de l'UNSA) que les infirmiers(ères) de l'Education Nationale avaient obtenu une revalorisation indiciaire à partir de janvier 2024.

Nous avons été informés fin décembre 2023 par le SNIES UNSA EDUCATION (Syndicat National des Infirmier·ère·s de l'Éducation Nationale de l'UNSA) que les infirmiers(ères) de l'Education Nationale avaient obtenu une revalorisation indiciaire à partir de janvier 2024.

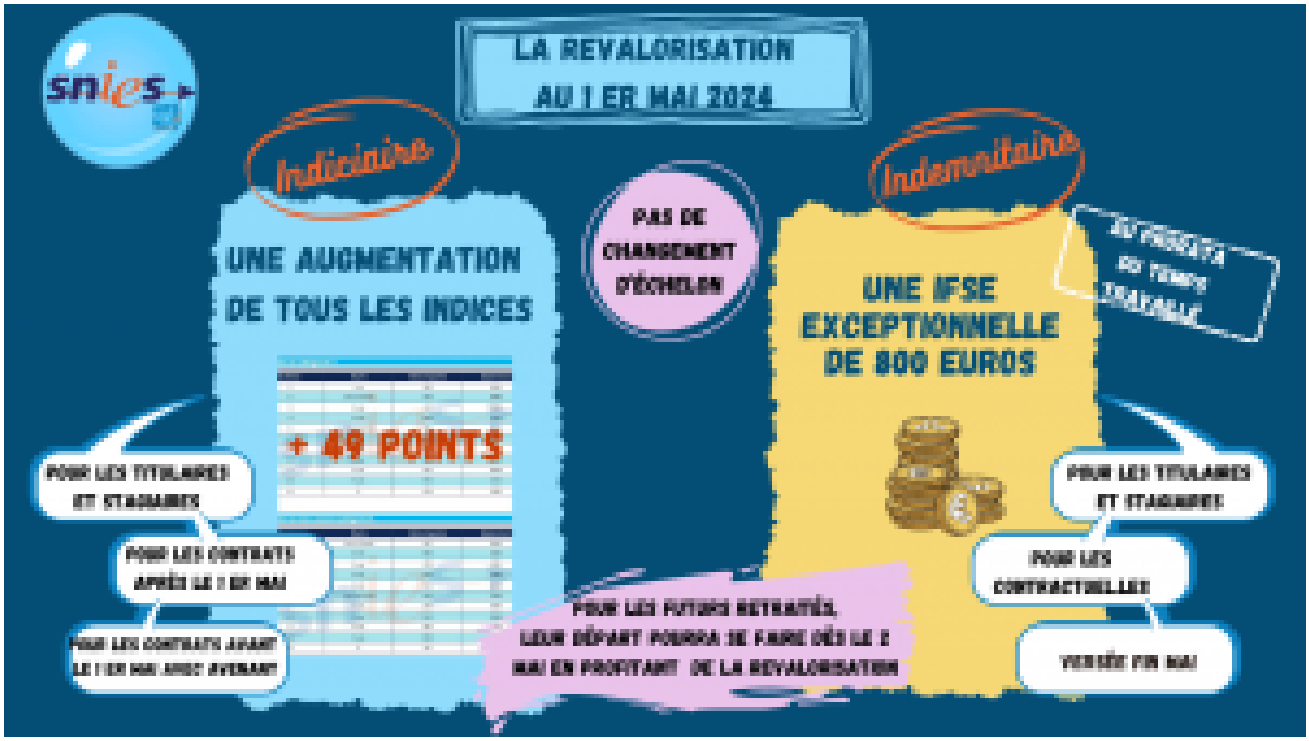
Le 26 janvier dernier, le SEA UNSA lors d'une bilatérale a interpellé le SG du Service des Ressources Humaines (SRH) pour obtenir des clarifications sur l'application de cette mesure pour les infirmières scolaires de l'enseignement agricole.

Le SRH nous a fait part de sa prise de connaissance récente de cette revalorisation pour les infirmières scolaires et nous a informé qu'il attendait la parution officielle pour procéder à sa mise en œuvre.

Le décret a été publié au journal officiel le 31 mars 2024 : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=ttkmJZ0JAmA63l_A-SbJCb5c7pYyrzbT6dnhACItDn4=

Ce complément de traitement indiciaire (CTI) de 49 points est équivalent à la revalorisation des hospitaliers en 2020 après les accords de Ségur. Ce CTI sera appliqué dans les nouvelles grilles indiciaires des infirmières de l'EN à partir du 1er mai 2024. Pour compenser le retard d'application dans les grilles indiciaires, une prime de IFSE de 800 euros sera versée sur le salaire de mai pour couvrir la période de janvier à mai 2024.

Notre fédération l' UNSA EDUCATION a été très active dans les actions et démarches visant à obtenir cette revalorisation dans le cadre du Ségur de la Santé, en quête d'une plus grande équité salariale. Nous nous réjouissons de cette avancée et pour la profession. Pour de plus amples informations nous vous invitons à consulter le site du SNIES UNSA https://www.snies-unsa-education.org/.



Le SEA UNSA qui a toujours revendiqué l'équité de traitement pour les infirmières de la fonction publique d'Etat veillera à sa mise en application de droit pour les Infirmiers(ères) de l'Enseignement Agricole et ce dans les meilleurs délais.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution du dossier et restons à votre disposition pour toute question ou clarification supplémentaire concernant ce sujet.